



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 1232

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

M. le président. La parole est à M. Pascal Clément, pour le groupe de l'UMP.

M. Pascal Clément. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Lundi dernier, les services de police français ont interpellé et placé en garde à vue treize personnes soupçonnées d'avoir préparé les attentats de Casablanca, qui, le 16 mai 2003, ont causé la mort de quarante-cinq personnes, dont trois Français. Ces interpellations sont le résultat d'un travail minutieux accompli par la Direction de la surveillance du territoire, agissant sur commission rogatoire de juges d'instruction antiterroristes. Permettez-moi d'adresser mes félicitations à ces services dont l'efficacité ne se dément pas. Ces résultats sont la preuve de leur activité incessante.

Mais ils mettent aussi en lumière l'existence de réseaux, de cellules dont l'activité, sur notre territoire, inquiète les Français. L'un des moyens de rassurer nos concitoyens est de les tenir informés de l'état de la lutte antiterroriste. S'il est trop tôt pour vous demander des détails sur l'implication des individus interpellés lundi dans les attentats de Casablanca, pouvez-vous nous faire part aujourd'hui des informations dont vous disposez sur leurs parcours personnels ?

D'une manière plus générale, quelle stratégie avez-vous adoptée pour lutter contre cette criminalité particulièrement odieuse et angoissante ? Quelle place y tient la prévention ?

Enfin, compte tenu du caractère transfrontalier de ces activités criminelles, je souhaiterais connaître les initiatives que vous prendrez pour renforcer la coopération pénale internationale dans ce domaine.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Vous l'avez dit, monsieur le président Clément, tous les services sont mobilisés pour prévenir les menaces potentielles. Deux opérations d'envergure ont eu lieu au cours des derniers jours. Vendredi, nous avons interpellé plusieurs responsables de l'ETA et découvert un important atelier de fabrication d'armes clandestines. Hier, en région parisienne, ont été appréhendés quinze individus proches du Groupe islamique combattant marocain, dont certains sont aguerris par des séjours prolongés dans les camps de Al-Qaida en Afghanistan.

Ces succès ne sont qu'une étape. La voie est longue, difficile. Elle exige l'engagement de chacun, qui sera la meilleure des préventions. Les citoyens doivent être vigilants, tout en évitant les amalgames qui font le jeu des extrémistes. Tous les services de l'Etat doivent poursuivre leurs efforts, notamment de coordination. Tous les pays européens doivent également s'engager dans cette lutte, tant les vingt-cinq membres de l'Union européenne - et le dernier Conseil européen a nommé un coordonnateur - que les cinq pays les plus concernés,

qui partagent informations et renseignements : ainsi, nous entretenons des liens très étroits de coopération dans la lutte antiterroriste avec l'Espagne, que vous avez citée.

Soyons clairs. Il ne peut y avoir de compromis avec le terrorisme, nous ne pouvons à aucun moment faire preuve de faiblesse. Nous avons, tous ensemble, un devoir de mobilisation et de résultat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Pascal Clément](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1232

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 avril 2004